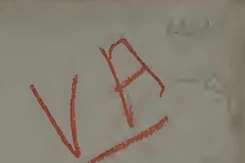




L'HOMŒOPATHIE

AU SÉNAT

L'HOMŒOPATHIE

AU SÉNAT

UNE VÉRITÉ MISE A L'ORDRE DU JOUR

PAR

LE Dr PERRUSSEL

Ancien interne des hôpitaux, ancien élève direct de Hahnemann
commissionné et *médaillé* du Gouvernement dans nos épidémies, rédacteur du *Bulletin de l'art de guérir d'après Hahnemann*, chevalier de l'ordre royal de Charles III

« *Qu'est-ce qui fume là-bas?* »
(Napoléon Ier, à bord du *Belléophon*, apercevant le premier bateau à vapeur de Fulton.)

« *L'opinion publique remporte toujours la dernière victoire.* » (Napoléon III.)



PARIS

J. B. BAILLIÈRE ET FILS

LIBRAIRES DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE MÉDECINE

rue Hautefeuille, 19.

Londres	Madrid	New-York
HIPP. BAILLIÈRE	C. BAILLY-BAILLIÈRE	BAILLIÈRE BROTHERS

LEIPZIG, E. JUNG-TREUTTEL, 10, QUERSTRASSE

1865

INITIATION

« Sic incipiam, ab ovo. »

Une Loi, une Force UNIQUE, UNIVERSELLE, gouverne les mondes : dans l'ordre *planétaire*, dans l'ordre *organique*, dans l'ordre *moral*.

Infiniment grands, infiniment petits, tous sont soumis à cette Loi, à cette Force, qui est :

L'ATTRACTION UNIVERSELLE.

Attraction-affinité, pour le monde planétaire-minéral ;

Attraction-assimilation, pour le monde organisé-vivant ;

Attraction-sympathie, pour le monde moral-intellectuel.

Trois génies se sont illustrés à l'étude de ces vastes sciences :

Dans la première, *Newton* ;

Dans la seconde, *Hahnemann* ;

Dans la troisième, le *Fondateur* de la science sociale moderne.

Qu'on le veuille ou non, l'immortalité est déjà établie pour eux.

De plus, un grand esprit de notre temps a dit : *Soyons logiques et nous serons justes.*

Or, c'est pour entraîner à la justice, non-seulement ceux qui nous liront, mais aussi ceux-là mêmes qui nous ont condamnés sans nous connaître, sans nous entendre..., que la logique nous force à débuter ainsi, c'est-à-dire par la base, la séve même de toute grave question et surtout de celle mise en cause et condamnée au Sénat !

Il y a plus de trente ans, des esprits sérieux, inconnus encore, se livrèrent à ces hautes études, et en firent l'application dans les sciences, dans l'industrie, en économie politique et sociale, et semèrent ainsi dans le sol de l'humanité des germes d'une féconde génération qui ont porté leurs fruits déjà partout.

Le pouvoir, alors guidé par l'obscurantisme le plus étroit, avait fermé toutes ses entrées à l'ESPRIT NOUVEAU, et, ne sentant rien de l'obliquité de sa voie, ne vit pas la réaction menaçante qui s'avançait incessante, fatale!

Le cataclysme fut rapide, complet. Pour la troisième fois, et pour les mêmes causes, une dynastie prit le chemin de l'exil, et la France, ébranlée tout à coup jusque dans ses fondements et pleine d'effroi, ne trouva son salut, après de douloureuses et décevantes tentatives, que dans l'application, même aux choses de l'État, de cet *esprit-nouveau*, de cet *ordre-mathématique* dont la LOI suprême gouverne les mondes et les esprits.

Ainsi, impossible de le nier : Ce n'est que par la même LOI que les mondes, les sciences, les esprits sont gouvernés : l'ATTRACTION.

C'est ce que pensait et ce qu'enseignait, avec l'agrément d'un premier ministre, éclairé trop tard! la SCIENCE SOCIALE à laquelle appartiennent tous les grands esprits qui ont déjà surgi autour de nous et qui surgiront plus tard encore, sous le libéralisme d'idées et de pratiques qu'on nous promet.

La VÉRITÉ est une, universelle; ses formes seules varient à l'infini.

Et de même qu'il n'y a qu'UN esprit qui crée et gouverne partout, de même son intelligence suprême, sa providence infinie, son économie équitable, exigent qu'il n'emploie qu'UN seul moyen, UNE seule justice, UNE seule loi : l'ATTRACTION.

Tous ceux qui sont appelés à des enseignements supérieurs, à des directions spéciales, à des pondérations justes d'hommes et de choses, doivent donc s'inspirer de cet Esprit-créateur qui établit et veut partout l'HARMONIE, à l'aide de LA MÊME LOI.

Impossible encore de sortir des conséquences logiques et morales de cette VÉRITÉ, de cette FOI.

Envisager les choses sous ce point de vue élevé ; rechercher et vouloir l'harmonie, but de toute direction (sur la terre comme au ciel) dans les sciences, dans la politique, dans la morale ; enseigner, pratiquer cette doctrine, cette philosophie, cette logique, est-ce réellement s'éloigner de la Vérité ?

Pour nous, nous ne la voyons que là ; et nous ne trouvons partout ailleurs que chaos, erreurs, calamités.

Et comme tout se lie dans cet immense clavier de l'univers : grandes et petites choses, esprits infimes, esprits élevés ; comme une solidarité immense, une responsabilité infinie, embrassent la création, rien ne

peut échapper et n'échappe sans péril à cette Loi suprême qui régit tout.

Les calamités les plus grandes, les plus inattendues, peuvent surgir, en effet, de *l'erreur même la plus infime*.

Ce qui vient de se passer au Sénat, à propos d'une simple question d'hôpital, en est une preuve flagrante.

A l'aide du *criterium* élevé, puissant, que nous venons d'établir en toutes choses, nous voyons donc que si la VÉRITÉ est UNE : toute science, toute doctrine, toute pratique doivent nécessairement s'y rapporter et s'en dégager comme le rayon d'une immense, d'une céleste lumière.

Tout principe scientifique et directeur devrait donc s'irradier de la loi ATTRACTION, SYMPATHIE, AFFINITÉ, qui crée, domine et gouverne : aux régions les plus étoilées des firmaments comme dans les profondeurs les plus obscures des globes infinis...

Toute justice, toute économie distributive, toute harmonie universelle, n'est qu'à ce prix.

Or, au milieu des doctrines et des pouvoirs qui servent à utiliser les diverses forces qui concourent à la paix, à la civilisation, aux progrès de l'humanité,

deux DIRECTRICES, au point de vue de la santé, de la vie des nations, de leur longévité productive, se disputent en médecine le sceptre, depuis plus d'un demi-siècle déjà.

Il semble qu'à l'aide de ces considérations générales et fondamentales que nous venons d'établir il devrait être facile de juger laquelle des deux est dans le vrai.

L'UNE, qui se croit et se dit la plus ancienne (première erreur, puisqu'elle ne date réellement que de Galien), n'est basée par son aphorisme doctrinal, directeur, que sur l'ANTAGONISME le plus brutal, l'OPPOSITION la plus aveugle, le MATÉRIALISME le plus impie (*contraria contrariis curantur*).

L'AUTRE, réellement la plus ancienne (puisqu'elle date non-seulement du père de la médecine, Hippocrate, mais encore des premiers éléments et fondements de la création), est basée par son aphorisme directeur (*similia similibus curantur*) sur la même loi d'*attraction*, d'*affinité*, de *sympathie*, qui régit les univers, les esprits, les cœurs.

L'HOMŒOPATHIE en effet, dont le mot grec francisé est composé de deux mots qui veulent dire *maladie semblable*, indique proclame que : *la science de guérir ordonne, pour le meilleur résultat, de suivre et d'appliquer à l'organisme malade une* MÉDICATION *en*

ATTRACTION, *en* AFFINITÉ, *en* SYMPATHIE *d'action et de secours avec lui, dans toutes les fonctions, les évolutions, les synergies qu'il provoque en vue de son rétablissement.*

L'expérience bien plus que le raisonnement a prouvé depuis l'antiquité et par Hippocrate : *Vomitus vomitu curatur; Per similia adhibita morbi sanantur*, etc. (*De locis in homine*), — que pour guérir c'est moins le *contraire*, l'*opposition*, l'*antipathie* qu'il faut à l'organisme, que le *semblable*, la *fusion*, la *sympathie*.

Que cette doctrine ait l'air d'un paradoxe, de tout ce qu'on voudra, elle est TELLE. Elle se démontre par l'expérience tous les jours; des milliers de faits la proclamaient déjà avant Hahnemann par l'*inoculation*, la *vaccine*, etc., etc., etc.

De plus, pour nous philosophes elle se rallie, comme on le voit, par son principe doctrinal, à la GRANDE LOI de *sympathie*, d'*attraction*, dont nous parlions, et elle rentre comme un des plus beaux rayons de la VÉRITÉ-TYPE dans son ordre suprême, universel.

Nous avons largement développé cette grande idée et toutes ses analogies dans notre ouvrage : *La Vérité en Médecine*, en 1846, ouvrage qui nous a valu l'honneur d'un BREF SPÉCIAL de S. S. Pie IX.

L'HOMŒOPATHIE a donc, jusqu'à preuve du contraire, toute chance d'être plus vraie que l'autre médecine qui, sous le nom qu'on lui donne et par ses actes encore plus, se place tout à fait en dehors du caractère vrai, moral, logique, réservé à toute science, à toute doctrine, à toute direction.

En effet :

L'ALLOPATHIE, mot qui, tiré du grec aussi, veut dire : maladie *autre, opposée, contraire* (*contraria contrariis*), enseigne, comme nous l'avons dit, que *toute* maladie *doit être* attaquée par des remèdes *opposés*, *contraires*, *différents*.

OÙ EST LA VÉRITÉ? OÙ EST L'ERREUR ?

Les plaisants répètent sans cesse qu'Hippocrate dit OUI, Galien dit NON ; et pendant ce temps-là le siècle marche, les maladies nous envahissent, et les victimes augmentent.

Tant de discussions, de chicanes, de subtiles raisonnements, ont tour à tour, en médecine, élevé et renversé les systèmes naissants, qu'une discussion nouvelle, un raisonnement de plus, ne nous apprendront jamais où est la vérité.

L'expérience, l'expérimentation faites avec bonne foi, avec un grand désir de réussite surtout, prouveront seules qui a tort ou raison de ces deux méthodes.

Si donc à présent nous descendons des hauteurs de ces idées philosophiques, métaphysiques même, dont nous venons de parler, et qui de plus en plus semblent chaque jour, cependant, nous envahir; si nous ne nous attachons exclusivement qu'aux faits, aux résultats dont déjà un si grand nombre en Europe, en France, peuvent ébranler, éclairer même bien des esprits; pourquoi alors nous refuse-t-on ce droit d'expérience, d'examen, au milieu des germes de liberté et de tolérance qu'on semble vouloir consacrer dans nos institutions?

Bien certainement, si le Sénat avait étudié la question sous ce point de vue et avec l'esprit d'impartialité qui devait surtout le guider, il n'eût pas prononcé avec tant de précipitation, malgré la haute éloquence de deux éminents orateurs, une *mise à l'ordre du jour*.

Et si nous avons voulu prendre la chose d'aussi haut, c'est pour prouver une dernière fois qu'il s'agit moins de Nous, de Nos intérêts, que d'une question des plus importantes et qui prend ses fondements dans un ordre de raisons et de faits bien en dehors et au-dessus de toute faiblesse humaine.

Voilà pourquoi, dans l'infimité du rang que nous occupons dans notre école, simple vétéran de sa jeune armée, nous avons voulu essayer une réponse, avec tout le respect que nous lui devons, à ce Sénat devenu

l'arbitre souverain, par notre législation nouvelle, des questions comme des intérêts les plus graves.

Voyons donc en quoi il a péché, qui a pu l'égarer à ce point, et si vraiment il était à la hauteur d'une pareille mission, qui lui imposait le devoir d'étudier sous toutes ses faces une SCIENCE médicale dont le PRINCIPE DIRECTEUR se rapproche de tout ce qu'il y a de plus fondamental, de plus logique, de plus vrai, de plus sacré, dans l'ordre universel, dans l'ordre scientifique, dans l'ordre moral, comme nous croyons l'avoir fait entrevoir en ces simples lignes.

Trop heureux mille fois, si nous pouvons jeter un peu de lumière, à propos d'une des plus grandes découvertes de notre temps, dans les esprits injustement prévenus contre elle, et dont l'influence, dans tous les rangs du pouvoir et de la société, suspend, paralyse son avénement aux hôpitaux, aux écoles, et prive ainsi les classes nécessiteuses d'un des plus grands bienfaits que la Providence ait octroyés à l'humanité souffrante.

Dans tous les cas, nous n'aurons fait qu'accomplir le plus simple des devoirs, celui de notre profonde reconnaissance envers notre immortel maître HAHNEMANN, et de notre dévouement pour nos semblables.

UNE VÉRITÉ

MISE A L'ORDRE DU JOUR

« *Qu'est-ce qui fume là-bas?* »
(Napoléon Ier, à bord du *Bellérophon*, apercevant le premier bateau à vapeur de Fulton.)

« *L'opinion publique remporte toujours la dernière victoire.* » (NAPOLÉON III.)

Un fait qui a pris toutes les proportions d'un événement, fait grave, très-grave, moins pour la chose jugée que pour ses propres juges, s'est passé au Sénat dans la dernière session; il est venu rappeler les temps les plus mauvais du régime absolu, égaré, de certains pouvoirs, qui condamnèrent avec autant de précipitation que de partialité des découvertes aujourd'hui complétement réhabilitées, glorifiées même.

Le Sénat, constitué en tribunal suprême, a entièrement imité une cour d'assises qui condamnerait à mort..., *sans l'avoir entendu*, un accusé, un simple prévenu d'une faute quelconque!

A mort ! sans avoir entendu ni lui, ni les témoins, ni le suprême droit de la défense !!!

L'Homœopathie, indignement attaquée et défigurée par M. le sénateur Dumas, assisté de M. Dupin, ne pouvait être défendue, malgré tout leur talent, leur admirable impartialité, leur haute justice, par MM. Bonjean et Thayer, tout à fait étrangers aux sciences médicales; or c'est pourtant ce qui a été fait en plein dix-neuvième siècle.

Le Sénat, tel qu'il a été institué, a-t-il le droit de juger en dernier ressort une question *scientifique* tout à fait en dehors de ses attributions ? Et cette question scientifique qui, depuis soixante-dix ans en Allemagne, en Europe, et depuis plus de trente ans en France, a fourni des preuves authentiques de sa valeur, de ses services, doit-elle nécessairement périr sous le *veto* d'une assemblée législative complétement ignorante sur ce sujet ?

Tel est pourtant le fait qui vient de se passer au Sénat, qui, de son autorité privée, et sans avoir entendu les parties en cause, vient de *mettre à l'ordre du jour* la médecine Homœopathique qui, en moins d'un demi-siècle, a non-seulement envahi la France, mais encore le monde entier, comme il est facile au gouvernement de le savoir en *vingt-quatre heures*.

Jugeons donc à notre tour, et en toute impartialité, ce fait en lui-même; voyons en quoi le Sénat était incompétent en pareille matière, et si l'Homœopathie ainsi méconnue a été appréciée comme elle devait l'être.

I

De l'incompétence du Sénat, en général, et de celle de M. Dumas, en particulier.

L'Institut de France, qui fut convoqué par Napoléon Ier pour juger la question de savoir *si l'emploi de la vapeur à la navigation pouvait être appliqué*, avait, lui, une certaine compétence que ne peut avoir le Sénat pour ce genre de questions. L'Institut de 1804 était, comme celui d'aujourd'hui, composé, dans sa section des sciences physiques et autres, de notabilités réelles, très-aptes à se prononcer sur ce genre d'études. Et pourtant, cet Institut, emporté par des idées préconçues et une partialité coupable, A CONDAMNÉ CET EMPLOI DE LA VAPEUR !.....

On sait comment le génie de Fulton, continuant les travaux de M. le marquis de Jouffroy, et autrement secondé par les Américains, a répondu à ce *veto* de si triste mémoire !

Mais le Sénat actuel n'a aucune ressemblance avec cet Institut : *n'étant composé*, lui, que de notabilités appartenant à toutes les conditions, à tous les rangs et ordres de la société, et *n'ayant aucune aptitude et*

qualité spéciales pour les sciences physiques, médicales ou autres, *il n'a donc aucune compétence reconnue pour juger de pareilles questions.*

Et M. Dumas, en sa qualité surtout de chimiste éminent et d'ancien ministre, avait-il réellement le droit de se poser en juge suprême et de faire LOI en pareille matière?

M. Dumas, en sa science de chimiste, de physicien, de géologue, etc., etc., etc., etc., *n'avait* aucune qualité respective, pas plus que l'*assistance publique* (qui est absolument dans les mêmes conditions que le Sénat, dépourvue de toute connaissance à ce sujet), pour prononcer en dernier ressort sur la valeur *scientifique* d'une DOCTRINE MÉDICALE.

Le bon sens seul, en effet, à défaut d'autre lumière, enseigne à tout le monde: *que la science médicale ne peut et ne doit être appréciée, jugée, que par ses pairs, par des médecins ;* et encore faut-il que *ces médecins ne soient pas intéressés à condamner la Doctrine en cause*, comme cela ne s'est vu que trop souvent. *Rara concordia fratrum! Pessima invidia medicorum!!*

La chimie, dans laquelle, nous le reconnaissons hautement, s'est illustré M. Dumas, n'a aucune qualité, et ne peut en donner par conséquent, pour juger de la médecine.

La chimie, comme la physique, la zoologie, la géologie, etc., etc., ne peuvent qu'enseigner la composition intime des parties constituantes des corps, leur affinité, pesanteur, densité, etc., etc. Mais jamais

ces sciences ne donneront le *premier mot* des PROPRIÉTÉS *médicales*, *toxiques*, *curatives* de ces mêmes corps... Jamais elles ne fourniront les *éléments* d'une *matière médicale*, d'une *Thérapeutique*.

De même, l'Assistance publique, dont le directeur n'est pas plus versé dans les connaissances médicales qu'elle; qui n'est composée que de négociants, rentiers, juges, etc., n'a pas plus qualité pour traiter de pareilles questions aussi *graves*, aussi *capitales* que celles de la médecine; elle n'est compétente et créée que pour s'occuper de *comptabilité*, *d'administration*, *d'économie* et de *distribution* de secours.

Donc *à chacun son droit*, *à chacun suivant ses œuvres*, et *Dieu et la justice pour tous!*

II

Quelle était la question posée devant le Sénat? S'agissait-il de Chimie, de Substances alimentaires, de Distribution de Vin, de Linge? etc.

Une fois cette triple incompétence parfaitement reconnue et établie, savoir :

1° Celle du Sénat,

2° Celle de M. Dumas,

3° Celle de l'Assistance publique ;

Disons : *qu'il s'agissait de demander au gouvernement*, par l'organe du Sénat, *d'ouvrir un* Hôpital, ou seulement *quelques salles*, où les ouvriers malades, obligés de s'aliter, *pourraient être traités par la médecine homœopathique, à laquelle, depuis près de vingt ans déjà, ils s'adressent dans nos dispensaires.*

Et cette demande était faite, en dehors des médecins homœopathes, par la classe si intelligente et méritoire des ouvriers de Paris.

Cette demande était de plus motivée par tous les droits que possède la nouvelle médecine, dont les services sont nombreux, authentiques, et ont été même *remarqués et signalés* en certains lieux.

Déjà, en 1832, lors du choléra de Paris, le docteur *Quin*, de Londres, alors médecin de feu la duchesse de Kent (mère de la reine Victoria), médecin honoraire de S. M. Léopold, a prouvé par ses succès, à plusieurs praticiens, la puissance de cette médecine. De là sont arrivés les docteurs Pétroz, Léon Simon père, Curie, Croserio, Jahr, Cabarrus, etc., etc.

Dès lors, l'Homœopathie, qui déjà avait été introduite à Lyon (1830), a bientôt envahi la France où elle compte partout à peu près, dans les grands centres du moins, de dignes représentants et de nombreux et honorables partisans.

Depuis le choléra de 1835, à Marseille, où nous avons fait nos premières armes, *employé par l'autorité*, nous avons, nous-même, eu le bonheur de ré-

pandre cette médecine dans diverses contrées où elle n'a cessé de rendre de signalés services.

Disons encore que des médecins *placés* dans les hôpitaux, des *professeurs :* les docteurs Dunal, de Montpellier; d'Amador, de la même école; Mabit et Marchant, de Bordeaux; Gastier, de Toissey; Tessier, de Paris; Chauvet, de Tours (à l'hôpital de Bourgueil), etc., etc., etc., ont eu l'honneur et le courage d'y introduire et de professer hautement cette réforme importante de l'art de guérir, malgré toutes les entraves qu'une administration mal éclairée élevait contre elle.

Pour être juste et complet, nous aurions à mentionner aussi tous les services rendus dans nos épidémies par un très-grand nombre de nos confrères, dont le dévouement a été à la hauteur des graves circonstances dans lesquelles ils se sont trouvés[1].

Nous ajouterons surtout que ce que nous avons fait là, bien des nôtres l'ont répété en diverses localités, avec plus de succès encore et au milieu des mêmes oppositions.

Et, puisque, M. Dumas a osé dire que l'Homœopathie n'avait eu qu'à demander à l'autorité, ainsi qu'aux

[1] Plusieurs de nos confrères, malgré l'opposition incessante de l'Académie, ont dû être créés chevaliers et officiers de la Légion d'honneur, et ceux qui ont été oubliés ont reçu la même récompense des cours étrangères.

Et pour n'en citer qu'un entre les plus dévoués et infatigables, notre honorable et éminent confrère, le docteur Chargé, ancien médecin du maréchal de Saint-Arnaud, a été créé *chevalier* et *officier* de la Légion d'honneur en moins de quinze mois, pour ses travaux et ses importants services.

corps savants, à faire ses preuves, *pour être examinée et jugée*, nous briserons toute modestie en lui disant :

1° Qu'en 1835, lors du choléra de Marseille, et alors que cette ville demandait à Lyon des médecins, trois homœopathes : les docteurs *Gastier*, *Dutech* et *Perrussel* demandèrent à faire partie de la *Commission médicale*, et furent refusés... (Voir les mémoires du temps).

Le docteur Perrussel, grâce à une faveur spéciale obtenue par sa famille, partit seul, à ses frais, et fut placé dans les *ambulances*, où ses services obtinrent une mortalité de 12 pour 100 [1].

2° En 1845, lors du Congrès scientifique de France, en session à Nantes, deux médecins homœopathes, MM. Richard et Perrussel, ayant obtenu droit de parole pour traiter de l'Homœopathie, ce droit leur fut enlevé par un subterfuge habilement ménagé... (Voir la lettre récente que M. le docteur Richard vient d'adresser à M. Dumas.)

3° En 1849, encore à Nantes, lors de l'épidémie du choléra, MM. Richard et Perrussel ayant demandé à l'autorité une salle pour y traiter les malades, furent déboutés de leur demande, et réduits à se mettre à la disposition du public, ce qui leur permit de traiter un nombre immense de cholériques et d'avoir une mortalité moyenne de 12 à 15 pour 100, en face de celle de 55 à 60 de leurs confrères.

4° En 1854, grâce à une amitié de collége, le doc-

[1] Voir notre *Voyage d'un médecin homœopathe à Marseille pendant le choléra*, 1835.

teur Perrussel, las de tous ces dénis de justice, ayant demandé à M. Fortoul alors Ministre, une *mission spéciale*, fut envoyé en Champagne, décimée alors par deux fléaux terribles, la *suette* et le *choléra*.

La mortalité obtenue sur 475 épidémiques fut de 27, soit une moyenne de moins de 6 à 7 pour 100, en face de celle de 52 à 55 de nos adversaires.

La statistique de ces derniers services fut relevée par l'autorité même qui l'accompagna d'une demande de la plus haute récompense pour le médecin... L'Adémie de médecine ne voulut rien sanctionner, et accorda cependant la MÉDAILLE D'OR!!...

En 1859, lors de l'épidémie dysentérique qui décima la Touraine, continuant avec persévérance ses études sur la *Réforme de l'art de guérir*, le même docteur obtint dans cette contrée un succès tel, qu'il fut signalé à S. E. le ministre de l'intérieur, par M. le sous-préfet de Saumur, témoin des faits passés dans son arrondissement, et à lui signalés par les maires. La mortalité fut de *zéro* pour 100 en face de celle de 75 à 80... de la médecine allopathique.

Son mémoire parfaitement détaillé, et indiquant pour chaque forme morbide le remède approprié et *inconnu* de nos adversaires, fut sans doute enfoui dans les cartons de l'Académie avec la lettre et recommandation du Préfet...

5° Enfin, n'ayant pu, en près de trente années, obtenir la moindre justice de nos autorités et académies, nous avons un instant renoncé aux expériences et à l'étude de nos médicaments sur nos semblables,

pour aborder la *médecine vétérinaire*, dans la pensée que là, du moins, aucune passion, aucune ambition intéressées ne pourraient nous nuire et nous refuser le champ d'épreuves que nous demandions.

Nous nous étions trompé encore; en effet, ayant eu le rare bonheur de faire l'application de nos agents sur des chevaux malades de l'École de cavalerie de Saumur, et, par nos succès, de gagner complétement les autorités de cette école qui en référa au ministre de la guerre : nous eûmes l'honneur d'être appelé par ce dernier devant la *Commission d'hygiène hippique*, le 21 avril 1863, et d'y exposer scientifiquement notre méthode, dont la thérapeutique peut s'appliquer aussi bien aux animaux qu'à l'homme.

La séance dura plus de trois heures; notre mémoire, adressé à tous les préfets et généraux à ce sujet, en a donné toutes les péripéties... et la conclusion fut : que réponse en serait adressée au Ministre.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, Son Excellence auprès de laquelle nous avons eu l'honneur d'être admis depuis, et qui nous avait promis de faire organiser un service pour ces études, n'a encore rien reçu de la *Commission*.

Que dira M. Dumas à toutes ces preuves, à tous ces faits qui nous sont personnels et dont nous affirmons l'authenticité ?

Soutiendra-t-il encore que c'est l'homœopathie qui fuit la lumière et l'examen ?

Et si nous avons dû ici parler autant de ce que nous avons fait, qu'on veuille bien encore nous le pardon-

ner, en raison des dénégations, des injustices dont on nous accable, et de l'importance de la question en cause.

Notre école, depuis le premier jour de son apparition en France jusqu'à cette heure, n'a donc pas cessé de se produire au grand jour, et nous pouvons le dire avec un certain orgueil : tous ceux de ses apôtres et praticiens qui sont morts à la peine ont succombé sans avoir abjuré leur nouvelle foi, sans avoir eu recours, même à leurs derniers moments, aux errements de la médecine qu'ils avaient abandonnée.

De plus, un cours public sur notre méthode a été professé, de 1859 à 48, par notre honorable et ancien confrère, M. Léon Simon père. Ce cours suspendu par nos derniers événements politiques, vient d'être autorisé par S. Exc. M. Duruy, qui a fait le même avantage à M. le professeur Imbert-Gourbeyre, à Clermont-Ferrand, où ce médecin distingué a également ouvert des conférences, qui ont été suivies par les collègues de ce professeur, et par une nombreuse réunion de savants, de personnages considérables et d'élèves de toutes les écoles de cette FACULTÉ [1]. Nous recommandons tout spécialement son ouvrage à nos

[1] *Lectures publiques sur l'Homœopathie*, par le professeur Imbert-Gourbeyre, 1 vol. in-8, chez Baillière.

Voir aussi, à propos de ces débats, les trois ouvrages remarquables de nos confrères :

Conférences sur l'Homœopathie, par le docteur Granier, de Nîmes, un beau vol. in-8.

Qu'est-ce que l'Homœopathie? Il faut en finir avec elle, par le docteur Chargé, officier de la Légion d'honneur, un vol. grand format in-8.

Comment on devient homœopathe, par le docteur Teste, 1 beau vol. in-12.

amis et surtout à nos ennemis, car tous y trouveront une si haute raison, une si profonde science, une si éloquente bonne foi, qu'il est impossible qu'une grande lumière ne se fasse pas soudain dans leur esprit.

Et c'est en face de pareils faits, et sans égard pour le caractère et l'honorabilité de tels hommes, que le Sénat s'est oublié jusqu'à prononcer une pareille condamnation !

Aussi, on ne s'étonnera pas si la *Société homœopathique de France*, dont le centre d'action réside à Paris, a dû se réunir et nommer une *Commission* chargée de répondre au Sénat et d'éclairer sa bonne foi surprise.

N'ayant pu nous rendre à son invitation, nous avons promis d'adhérer à tout ce qu'elle délibérerait à ce sujet.

Nous venons d'apprendre que son mémoire est sous presse et sera signé de presque tous les médecins homœopathes de France.

III

Mais en faveur de qui M. Dumas s'est-il laissé ainsi séduire et entraîner?

En faveur de la médecine des hôpitaux, qui cependant, de l'avis de bien des célébrités anciennes et actuelles, n'a jamais été et n'est pas encore au niveau des autres sciences, et que la logique, comme une trop réelle et triste expérience, condamne chaque jour!

En effet, écoutez ce qu'en ont dit les hommes les plus remarquables de cette école :

Bichat. « On dit que la pratique de la médecine est rebutante ; je dis plus, elle n'est pas, sous certain rapport, celle d'un homme raisonnable, quand on en puise les principes dans la plupart de nos matières médicales. » (*Anat. génér.*)

Forget. « Le jugement sévère infligé par Bichat fut toujours et est encore une vérité. » (*Des obstacles aux progrès de la thérap.*)

Malgaigne. « Absence complète de doctrines scientifiques en médecine, absence de principes dans l'application de l'art, empirisme partout, voilà l'état de

la médecine! » (*Académie de méd. Séance du* 8 *janvier* 1856.)

Magendie. « C'est surtout dans les services où la médecine est la plus active, que la mortalité est la plus considérable. » (*Académie. Le* 16 *fév.* 1846.)

Barbier. « La matière médicale est encore une collection de conclusions trompeuses, d'annonces décevantes, plutôt qu'une véritable science. » (*Traité de mat. méd.*, t. I, p. 184.)

Terminons, entre autres citations de ce genre, par des paroles bien authentiques prononcées par M. le professeur Boyer, ex-doyen de la Faculté de Médecine de Paris, dont l'autorité en pareille matière ne peut être contestée par nos adversaires.

Ces paroles sont extraites de la lettre à M. Dumas que vient de publier notre honorable confrère M. le docteur Richard, qui les a entendues de la bouche même de l'illustre professeur. Les voici :

« Messieurs, ne prenez pas pour mots d'Évangile tout ce que je viens de vous dire, car en suivant mes conseils, vous éprouverez un jour bien des déceptions.... Je vais vous compter une petite histoire.

« Dans une ville d'Italie, à une époque dont la date m'échappe, on voulut savoir si la médecine des écoles était utile ou nuisible à l'humanité. On choisit, pour l'expérience, deux hôpitaux présentant les mêmes conditions de salubrité. Dans l'un, on faisait la médecine expectante, et, dans l'autre, on traitait les malades d'après les préceptes de la médecine des écoles.

« Eh bien, messieurs, l'expérimentation ne dura que

quelques mois, parce que ces quelques mois suffirent pour convaincre qu'il *mourait* beaucoup plus de malades traités d'après toutes les règles de l'art, qu'on n'en perdait dans l'hospice où l'on ne faisait usage d'aucun médicament. »

« *Si vous avez des oreilles*, M. Dumas, ajoute mon honorable confrère, ENTENDEZ... *et si, comme je n'en doute pas, vous avez une conscience*, MÉDITEZ... *vous parlerez ensuite.* »

STAHL. « Est-ce qu'une main habile et hardie ne viendra pas nettoyer cette étable d'Augias!! »

Et voilà la médecine à laquelle M. Dumas, tout à fait incompétent, s'est laissé entraîner à sacrifier une découverte qui apporte justement les *vrais* et *seuls principes* pour balayer les étables d'Augias de cette matière médicale tant critiquée et bafouée!

Voilà le chaos scientifique auquel un homme d'une aussi haute réputation de savant que M. Dumas a sacrifié, dans un jour d'aveuglement, la DOCTRINE médicale, SEULE capable de faire de la médecine une SCIENCE EXACTE, une VÉRITÉ en rapport avec la LOI-VÉRITÉ qui gouverne TOUT.

Mais continuons sans trop de récriminations notre rôle d'historien et de juge impartial, dans ce fait qui aura dans les annales de notre époque une aussi grande importance que le jugement porté dans le temps par *un autre Institut*... contre la vapeur.

IV

Qui donc avait chargé M. Dumas de pareille mission, et en vertu de quelle qualité à lui reconnue l'avait-on fait?

La nature du plaidoyer de M. Dumas, les invraisemblances qu'il y a multipliées, les dénégations et les facéties qui y abondent, nous ont indiqué surabondamment la source où il avait dû puiser.....

Nous donnerons un *spécimen* de ses preuves, de ses arguments, de sa foudroyante philippique.

De plus, il a dû aussi être renseigné tout spécialement par l'Assistance publique, qui lui a fourni un rapport sur ce grave sujet, dont il nous donne seulement la conclusion.

Or, nous avons dit ce qu'étaient et l'Assistance publique et sa compétence; *elle qui ne vit et ne respire* que pour les médecins des hôpitaux, nos adversaires, *et qui ne s'inspire que d'eux !*

Voici la conclusion de ce rapport :

« La médecine homœopathique, soit qu'on la considère dans sa manière d'expliquer la cause des ma-

ladies, soit qu'on l'observe dans le mode substitutif selon lequel elle prétend les guérir, est fondée sur des erreurs palpables ; elle choque le bon sens et ne saurait résister à l'examen ni subir l'épreuve du raisonnement.

« Elle n'a donc aucun des caractères d'une doctrine médicale. »

Voilà ce que MM. de l'Assistance publique et du Sénat ont décidé en l'an de grâce 1865, sous le bon règne de S. M. Napoléon III, en face du soleil qui nous éclaire, *immobile!* de la terre qui *tourne* toujours, de la vapeur qui nous transporte en tous lieux! de l'électricité qui fait circuler partout nos paroles, nos sentiments, même nos condamnations, sans oublier le nom de M. Dumas, que le télégraphe aura porté ce jour-là jusqu'au bout du monde, couronné d'une nouvelle auréole !

Mais, malgré cet étonnant succès, nous ne trouvons nulle part en vertu de quelle qualité M. Dumas avait pris la parole, si ce n'est en sa qualité simple de sénateur, toujours libre de la prendre, et de *chimiste*, complétement incompétent en pareil sujet, comme nous l'avons prouvé plus haut.

Qui donc avait pu l'autoriser ou l'encourager à s'armer ainsi de pied en cap contre une vérité, une science à lui aussi inconnue que le fut dans le temps la vapeur à l'Institut, qui ne se gêna pas davantage pour la condamner? Qui donc? Nous n'avons pas besoin de nommer les masques, on les a devinés.

Et cependant, pourquoi ne les nommerions-nous

pas? puisque c'est de l'histoire qu'a faite le Sénat et que nous écrivons ici, nommons-les donc ; écoutez :

Un jour de ces dernières années nous sommes admis nous-même auprès de M. le directeur de l'Assistance publique ; nous voulions lui demander sa bienveillante protection pour la pétition des ouvriers déjà arrivée au Sénat.

Nous dûmes donc lui parler de l'Homœopathie, sur laquelle nous lui offrions un de nos ouvrages classiques. A ce mot d'Homœopathie, M. le directeur s'écria tout à coup :

— Mais, monsieur, *c'est une jonglerie, et les homœopathes sont des charlatans (sic) !*

— Monsieur, y pensez-vous?

— *J'admets d'honorables exceptions, monsieur, mais cette question périra ici même, sur ce tapis vert autour duquel s'assemblent les célébrités médicales de Paris, du monde entier...*

— Fût-elle une vérité?

— *Ce n'est pas une vérité.....*

. . . .

On comprend qu'avec un parti aussi bien pris d'avance, et longtemps préparé, notre cause devait être immolée devant l'autel du Sénat par son grand-prêtre du jour.

Mais quel rôle !

Et quelles conséquences en tirera l'histoire !

V

Spécimens des preuves et des arguments de M. Dumas contre l'Homœopathie.

Il y a encore, de notre temps, pas mal de bonnes gens qui croient que *c'est à Rome qu'il faut demander ce qui se fait à Rome*..... Dans leur innocente naïveté, ces douces personnes, qui ne savent rien de la moralité des rôles qu'on peut leur faire jouer, ignorent complétement que *c'est tout le contraire qu'on doit faire*. M. Dumas, qui est de cette dernière et bonne école en faveur, n'y a donc pas failli........

En effet, ce n'est pas auprès de la *Société de médecine homœopathique de Paris*, que M. Dumas s'est renseigné, comme il le devait ; c'est auprès de l'Assistance publique et de l'Académie ! !.... Voyons donc les raisons, les arguments solides sur lesquels il s'est appuyé :

1° Le *premier* argument repose sur le *Codex*, c'est-à-dire sur un *livre magistral*, dans lequel la médecine officielle, celle que patronne, avec tant de zèle, l'Assistance publique, est obligée de puiser ses remèdes, ses formules, ses ordonnances.

Or, d'après le sénateur-chimiste, les médecins homœopathes *doivent*, eux aussi, *puiser* dans ce *même* livre, y *prendre* leurs remèdes (qui n'y sont pas), ou les faire *préparer* par les pharmaciens ordinaires (qui n'en savent pas un mot).

Et voilà la puissance de logique, l'argument irrésistible (*argumentum cornutum utroque feriens*) sur lesquels a roulé la première partie de son réquisitoire!!!....

Nous pensons qu'il suffit au delà, de citer pareilles incohérences et déraisons pour les réduire à néant. En effet :

Tous les médicaments de l'Homœopathie étant à peu près inconnus à l'allopathie, n'étant pas dans son *Codex*, et réclamant des études spéciales pour être bien préparés, doivent nécessairement être pris *où ils se trouvent*, et *manipulés* par ceux-là seuls qui les *connaissent;* il y va tout simplement de la VIE des malades; certes, ceci est assez fort de logique, de bon sens et d'humanité, pour qu'on y songe à deux fois. Et qu'on ne nous dise pas que la loi du 21 *germinal de l'an XI* règle les affaires de la pharmacie; cette loi est assez vieille, surannée, pour être modifiée; elle ne répond plus aux progrès opérés, aux besoins de la science; la preuve en est ici flagrante... Nous ne sommes pas de ceux qui disent, les yeux fermés et dans tous les cas : *Périsse l'humanité plutôt qu'un principe* ! Mais bien de ceux qui crient à haute et intelligible voix : *Périsse la loi, si elle est mauvaise.*

Nous ne nions pas, bien au contraire, les talents, les aptitudes des pharmaciens en général ; nous les croyons même, comme nous, très-désireux de bonnes découvertes et améliorations dans leur art; mais toujours est-il que pour le cas en litige *ils ne sont pas encore en mesure* de répondre à nos demandes et d'exécuter nos ordonnances.

Donc, où LES FAIRE PRÉPARER? Nous ne voulons pas qualifier la réponse qu'a faite M. Dumas en disant: *dans les pharmacies ordinaires....* Nous respecterons jusqu'au bout sa bonne foi surprise et son incompétence.

Comme on le voit, nous avons donc eu besoin de fonder des pharmacies *spéciales*, et, Dieu merci, elles répondent partout à nos exigences.

Or, ces pharmacies spéciales sont dans les conditions légales, et offrent ainsi des garanties que d'autres n'auraient pas avant de s'y préparer.

Ce premier argument est donc fondamentalement nul, pour ne rien dire de plus.

2° Le *second argument* touche encore à la pharmacie, mais celui-là, s'il n'était une plaisanterie tout à fait déplacée, pourrait devenir un motif grave d'accusation contre les connaissances non *complétées* de l'éminent chimiste, justement à propos d'une nouvelle chimie!

M. Dumas a dit :

« Il y a, *répètent les homœopathes*, « incomptabilité d'humeur entre les médicaments de « la pharmacie homœopathique et les médicaments « ordinaires; on

ne peut les réunir, les préparer, les « distribuer dans la même officine. »

A part le ton plaisant, ironique, donné, bien à tort, à ce côté de la vaste question en cause, vraiment on s'étonne de voir un savant de la valeur de M. Dumas élever le moindre doute à ce sujet.

Quoi ! c'est parce que depuis *Galien*, *Paracelse*, *Cullen*, *Barbier*, *Trousseau* (1), on a accumulé, sans rime ni raison, les drogues les plus infectes, les plus hétérogènes, les plus meurtrières, dans la même boutique, dans la même atmosphère où elles ont dû s'épouser, s'assimiler, se neutraliser, du moins en aromes, au *détriment* de la santé des pauvres patients et des progrès de la science ! C'est parce que depuis des siècles, le chaos le plus profond a régné dans cette branche de l'art de guérir, qu'il faut, envers et contre tout, y rester encore, ne rien faire pour en sortir, et cela : *au bénéfice d'une* LOI véritablement *brutale* et *arriérée !* Quoi ! c'est parce que tant de médecins, distingués et honnêtes, se sont à chaque siècle élevés contre cette *pharmacopée*, cette *polypharmacie* dignes du moyen âge, que nous devrions rester sourds à leur appel pour en sortir, et continuer à patauger dans cette mare infecte et infectieuse !

Comment ! il faut que ce soit aux élèves de M. Dumas à lui rappeler les phénomènes inexplicables et

[1] Voir à ce sujet l'ouvrage de notre savant confrère, le docteur Chauvet, de Tours, intitulé : *La Médecine officielle au dix-neuvième siècle, considérée sous le double rapport de l'économie sociale et de l'économie domestique*, broch. de 48 pages. 1861

constants des atomes, des impondérables, des infiniment petits, que rien ne peut *séparer*, *annihiler* et empêcher de se *confondre*, si ce n'est de les *séquestrer* tout d'abord.

Faudra-t-il donc rappeler encore à ce maître éminent les travaux immortels de de Humboldt, ceux plus nouveaux et non moins immortels de MM. Bunsen et Kirschoff, de M. Pouchet, de Rouen, sur les phénomènes de la chimie des atomes, des infusoires, des impondérables ; et ceux-là même de son ancien préparateur M. Prévost, qui a constaté les fâcheux effets de l'iode *à la simple dose* d'un septième de grain (pas tout à fait sept dix-milligrammes) par jour ? Phénomènes tous aussi authentiques et inexplicables que tous ceux de l'univers et qui ont fait dire à Arago : « Où en serions-nous si nous nous mettions à nier « tout ce que nous ne pouvons expliquer ? »

Enfin, M. Dumas, qui a eu le tort impardonnable de chercher à faire rire le Sénat, comme le fait si souvent M. de Boissy, peut-il donc oublier *ce qu'il a écrit lui-même*.... comme le lui rappelait dernièrement M. Félix Hément, dans le *feuilleton scientifique* du *Petit Journal*, en ces termes :

« On a longtemps qualifié la chaleur de *fluide im-* « *pondérable*, et M. Dumas, l'illustre chimiste, *qui a* « *été si dur* pour les homœopathes, en disant que leurs « médicaments *n'avaient pas de poids*, et par contre « *ne pouvaient être admis*..., a longtemps pourtant, « lui, admis ce *fluide impondérable*, sans compter les « autres. Comment l'éloquent et savant maître ne

« s'est-il pas rappelé, au moment où il a été si amer, « que *les effets les plus puissants sont dus à des causes qui* « *ne se* PÈSENT *pas !* Quelle différence de poids y a-t-il « entre le même bâton de cire électrisé ou non élec- « trisé? En quoi la différence de poids de deux cer- « veaux influe-t-elle réellement sur la valeur des deux « intelligences? (1) »

M. Dumas accuse les remèdes homœopathiques de n'avoir aucun poids, d'être insaisissables et par contre d'être sans action! Mais a-t-il donc oublié tout ce qui a été expérimenté et écrit à ce sujet par des savants du premier ordre?

Ainsi, Spallanzani n'a-t-il pas prouvé qu'un globule aqueux spermatisé contenant *deux billionèmes* de grain de semence, opère une fécondation! *Les imperceptibles donnent donc la vie.*

Un *millième* de grain de venin de la vipère, introduit dans un muscle, suffit pour tuer un moineau (Fontana). Les effets de la piqûre de la vipère sont visibles au bout de quinze à vingt secondes; celles du *Boiquira* donnent la mort en moins de dix minutes (Fontana). *Les imperceptibles peuvent donc donner la mort.*

Peuvent-ils donner la maladie? Tout le monde sait que des fleurs dans les appartements produisent des céphalalgies, des vertiges, des syncopes, des vomissements, un état de somnolence (Michel Lévy); un trentième de grain par jour d'iodure de potassium a pro-

(1) Feuilleton scientifique, *le Froid et le Chaud*, du *Petit Journal*, n° du 1er août.

duit chez certains sujets des accidents iodiques parfois très-accusés (Rilliet).

Enfin, il n'y a pas de cours élémentaires de physique qui ne commence par la divisibilité de la matière et par l'action aromale de ce fragment de musc dont la seule présence dans un appartement y multiplie et éternise son odeur, sans qu'on puisse rien faire pour l'anéantir, et sans que son poids diminue d'un atome!

Mais arrêtons-nous, car tous ces faits sont trop connus, aussi bien que la puissance incontestable des *imperceptibles*, des *impondérables*, malgré l'impuissance des réactifs chimiques à signaler leur présence. Où sont donc les preuves palpables de la présence dans l'air des germes du choléra, de la peste, du typhus, et qui n'en déciment pas moins les populations?

N'insistons pas, encore une fois, car nous ressemblerions trop à Gros-Jean, qui veut en montrer à son curé; et si M. Dumas s'est égaré un instant, sa haute raison, un moment surprise, nous le ramènera bientôt.

Ne disons donc rien du voyage *humouristique* qu'il a cru devoir faire effectuer à ses collègues ébahis, à travers les *hôpitaux homœopathiques* de l'Europe qu'il *lui a plu* de NIER complétement...

Ces sortes de plaisanteries peuvent avoir leur bon côté et leur but au *Figaro;* mais au Sénat, et à propos d'une question de science et d'humanité, elles sont indignes et par le fait déplacées, coupables.

Nous ne dirons rien non plus des *palinodies doctrinales* de certains homœopathes, que l'illustre contradicteur s'est plu à représenter, à l'instar des allopathes, offrant la rhubarbe ou le séné suivant le désir de leurs malades... Nous ne connaissons pas ces sortes d'*hybrides* dans notre école, et nous ne leur ferions pas l'honneur de les défendre, s'il en existait.

Achevons donc, à ce sujet, en disant qu'un scandale scientifique s'est renouvelé deux fois, dans notre beau pays de France, en un demi-siècle :

Le premier, en 1804, à l'Institut, à propos de la vapeur;

Le second, en 1865, au Sénat, à propos de la médecine homœopathique.

VOILA DE L'HISTOIRE !

VI

Et M. le procureur général Dupin!!

Tout le monde connaît le rustique paysan de la Nièvre, dont les gros souliers sont devenus historiques ; tout le monde sait la rudesse de ses principes quand il s'agit de territoire, de bornage de propriété et de chicane législative...

Du jour où ce paysan intraitable, et non traitant, sera convaincu en notre faveur, il n'y aura pas de ferme dans le Nivernais qui ait un *bull-dog* plus terrible pour la défense de ses portes.

Mais quand sera-t-il converti ?

On dit que ça tient à bien peu de chose...

Le fameux discours contre le Luxe a remis en honneur l'esprit gaulois du célèbre procureur, et notre amour pour les charges de ce genre est tel dans notre bon pays, qu'on passe sur toutes les erreurs et invraisemblances pourvu que le coup soit bon et bien porté.

Ainsi, excepté le *Journal littéraire*, personne n'a vu l'anachronisme et le barbarisme commis par l'intègre puritain, à propos de sa citation du sénat ro-

main, auquel il fait adresser par Caton des paroles *qu'il n'a jamais prononcées* et qui reviennent dans toute leur originalité au jeune Papirius, fils d'un membre de ce même-sénat.

Mais c'est égal, le tour est spirituel, bien joué, et tout le monde de rire et de battre des mains... Et c'est ainsi qu'on écrit l'histoire et qu'on enseigne la morale en certains lieux.

Mais qu'avait donc à faire M. le procureur général dans cette galère... dans cette question de médecine et d'hôpital?

Il paraît que, défenseur-né de nos droits et de nos lois, il s'est cru obligé de raviver, dans ce cas, la Loi qui règle l'exercice de la pharmacie, loi du 21 *germinal de l'an XI*, qu'il a consacrée, il y a à peine dix ans, comme la règle unique à suivre.

Or, cette loi, que nous avons déjà montrée si défectueuse et vieillie, n'est plus au niveau des progrès de la science et ne répond plus aux besoins réels de notre époque.

Ainsi, elle veut que toute ordonnance, formulée de droit par le médecin, soit préparée par le pharmacien patenté, dût cette ordonnance indiquer un remède nouveau, inconnu, et une préparation tout à fait inusitée et impraticable de la part du pharmacien, nullement en mesure encore pour son exécution!

Elle exige, cette loi, que lors même que la préparation dût être non-seulement annihilée, mais même *empoisonnée* par les odeurs infectes de l'officine, ELLE NE PEUT ET NE DOIT ÊTRE PRÉPARÉE que là...

Que la préparation soit le seul remède efficace pour sauver le malade, et que ce salut ne repose que sur la pureté de son contenu... n'importe !

Or, il faut que l'on sache, encore une fois, n'en déplaise aux beaux esprits, aux ignorants comme aux savants incomplets, que :

La chimie nouvelle des aromes, des impondérables, enseigne *qu'aucun de ses agents ne peut conserver ses propriétés, s'il n'est abrité des corps ou aromes environnants*.

L'Homœopathie qui, à tort ou à raison, n'emploie que des aromes ou essences de substances, ne peut donc être efficace et salutaire qu'à la condition d'être préparée par des pharmaciens et dans des officines de son école.

Et, soutenir le contraire aujourd'hui, simplement pour rester fidèle à une loi abrogée, est commettre un crime de logique, de justice, de bon sens, et, dans certains cas, d'humanité. Que d'exemples ne pourrions-nous pas citer où des accidents très-graves sont survenus par des préparations homœopathiques *exécutées dans des officines ordinaires*.

Nous sommes donc bien convaincu que si M. le procureur général avait été suffisamment éclairé sur cette question, sa haute science de magistrat eût formulé une tout autre conclusion.

C'est donc pour lui, comme pour M. Dumas, partie remise.

Mais, en attendant, qu'on sache bien que nous ne sacrifierons jamais la vie d'aucun de nos clients à la

formule brutale de cette *loi du* 21 *germinal de l'an XI*.

Et maintenant qu'on connaît les hauts seigneurs qui ont plaidé contre l'homœopathie, voyons ceux qui se sont levés pour la défendre.

MM. Dumas et Dupin, comme tant d'autres, ont voulu donner le change sur notre doctrine, sur notre position dans l'Université, en nous qualifiant du titre d'homœopathes, et en nous faisant ainsi passer pour des *sectaires*, des *révoltés* en médecine. C'est là un acte flagrant de mauvaise foi.

Nous ne sommes pas plus des homœopathes que les élèves de Pinel, de Broussais n'étaient des *Pinélistes*, des *Broussaisistes;* nous sommes et ne serons jamais que des *médecins*, ayant le même titre que nos maîtres et ne voulant le changer pour rien au monde.

VII

Par qui donc l'Homœopathie a-t-elle été défendue? Quels médecins homœopathes ont été appelés au Sénat pour l'éclairer?

Comme nous l'avons dit au début, ce qu'on n'a jamais vu dans un tribunal, dans une cour de justice, en cour d'assises, est arrivé au Sénat en cette année 1865 :

UN INNOCENT A ÉTÉ CONDAMNÉ A MORT SANS AVOIR ÉTÉ MÊME ENTENDU !

En effet, aucun des membres de la *Société médicale homœopathique de Paris*, seule capable d'éclairer les juges, n'a été appelé... Aucun médecin homœopathe n'a été entendu !... La condamnation a été prononcée *de par le droit du plus fort*, absolument comme dans la fable du *Loup et l'Agneau*, dont la morale est :

La raison du plus fort
Est toujours la meilleure.

Que pouvons-nous dire à ce sujet? Rien, absolument rien. Mais qui donc a défendu la cause de l'homœopathie, qui, dans ce cas, était celle du peuple, de la classe ouvrière de Paris, la classe la plus intelli-

gente, la plus dévouée, la plus digne d'être entendue dans ses instances? Qui?

Deux sénateurs aussi étrangers à la question que MM. Dumas et Dupin, et qui, malgré toute la valeur et la haute portée de leur jugement, ne pouvaient traiter à fond comme il l'aurait fallu un pareil sujet.

MM. A. Thayer et Bonjean ont eu beau insister sur des raisons majeures et même sur des preuves établies par des chiffres, pour démontrer la légitimité de l'homœopathie, les services nombreux qu'elle a déjà rendus dans les épidémies et dans ses dispensaires, rien n'a pu éclairer le Sénat, que la foudroyante éloquence de M. Dumas avait su égayer et séduire.

M. A. Thayer a pris le premier la parole pour lire le rapport qu'il avait fait à la Commission aux lieu et place de M. de Suleau, retenu pour cause de maladie; et dans ce rapport, l'honorable sénateur a su mettre au jour tous les points obscurs de la question en les éclairant de leur véritable lumière, c'est-à-dire celle de la justice et de la raison. Il a su, avec une impartialité rare de nos jours, séparer l'ivraie du bon grain, faire voir à tous le côté exagéré et le côté véridique; et appuyé sur des faits incontestables, en faisant appel à la conscience, à l'intégrité de l'assemblée, il aurait certainement entraîné un vote favorable devant un tout autre jury.

Puis, ce rapport entendu, et après le double réquisitoire de MM. Dumas et Dupin, M. Bonjean a pris la parole.

Toute la France impartiale et libérale, toute l'Eu-

rope (nous en avons reçu les preuves), ont applaudi avec nous au langage si élevé, si digne de ce magistrat intègre, qui a prouvé une fois de plus que, dans ce monde à rebours, les meilleures causes défendues par les meilleurs avocats sont souvent perdues, parce qu'elles sont condamnées d'avance.

Que pouvons-nous dire ici qui puisse valoir cet admirable plaidoyer, et qui puisse rendre l'effet qu'il aurait produit sur une assemblée non prévenue, et qu'il produirait infailliblement si, demain, la France entière pouvait l'entendre de la bouche même de l'éminent orateur? Rien encore.

Ce que nous avons de mieux à faire est tout simplement de puiser dans ce plaidoyer incomparable, que nous a fait l'honneur de nous adresser M. Bonjean. Prenons donc au hasard, dans cet écrin où brillent comme des diamants de la plus belle eau les preuves les plus éclatantes et les plus pures de l'éloquence la plus élevée et la plus morale, parce qu'elle est tout simplement la plus logique et... la plus honnête.

VIII

Extraits des discours de MM. le président Bonjean et Amédée Thayer.

Qui pourra jamais croire, après avoir lu ces fragments d'une dialectique si serrée et si entraînante, que les efforts de ces orateurs aient dû pâlir et succomber en face de la *prépondérance* exagérée et trop *facilement* acceptée de M. Dumas?

M. le président Bonjean, avec le tact si distingué et habile qui le caractérise, avec l'habitude qu'il a de pareilles scènes, s'est élevé à des mouvements oratoires vraiment grandioses, et a confondu de sa logique souveraine toute l'assemblée, quand il a démontré par des chiffres irrécusables que le *neuvième* de la population de Paris et le *huitième* du Sénat lui-même *s'adressaient* à l'homœopathie, et lui *confiaient* depuis longtemps déjà *ce qu'ils avaient de plus cher* en ce monde.

Mais n'anticipons pas davantage et laissons parler l'orateur, qui, après avoir bien établi d'abord la liberté entière qu'a conquise par son diplôme le médecin, de pratiquer *comme il l'entend*, et ensuite la liberté

bien plus sacrée encore du malade, de *choisir le médecin qui lui convient* et la médecine *de ses croyances*, s'est écrié avec toute la puissance d'une âme profondément convaincue et libérale :

« *Donc, messieurs, pas de médecine légale, pas de médecine officielle! L'homœopathie est aussi légale, aussi officielle que l'allopathie.* »

Et, s'arrêtant aux chiffres tirés des divers registres des dispensaires homœopathiques, de Paris seulement, et démontrant par eux que l'homœopathie n'était pas une médecine de mode, et qu'elle ne passerait, *quoi qu'on en dise*, pas plus que n'a passé, comme le croyait madame de Sévigné, la mode de Racine et du café, M. Bonjean a donné le relevé par périodes de cinq ans, des résultats suivants.

« Consultations des dispensaires :

De 1850 à 54.	149,604
1855 à 59.	245,759
1860 à 64.	358,314

« Voyons les deux années extrêmes qui donnent pour différence et progrès :

1850.	21,216 consultations.
1864.	74,075

« Est-ce donc là, messieurs, s'est écrié l'orateur, une méthode en discrédit, une méthode que l'on puisse dire en décroissance? Est-ce une doctrine, enfin, à laquelle on ait le droit de fermer la porte en disant : *Les inconnus n'entrent point ici.* »

Puis, arrivé à sa péroraison, il termine par ce beau mouvement oratoire, plein de chaleur et de charité, et qui restera dans l'histoire de la tribune du Sénat comme un des plus beaux élans d'une âme honnête et éclairée :

« A mes amis allopathes je dis :

« Si vous aviez confiance dans votre thérapeutique, je comprendrais vos colères contre les tentatives nouvelles; mais j'ai les mains pleines d'aveux échappés aux plus illustres professeurs de l'école allopathique, et qui tous déclarent unanimement que la thérapeutique est un chaos et la matière médicale un ramassis absurde de formules ridicules. Et qui est-ce qui dit cela, messieurs? c'est l'illustre Bichat, c'est le non moins illustre Broussais, c'est Magendie, c'est M. Imbert-Gourbeyre, professeur de matière médicale à l'École de médecine de Clermont, c'est enfin, ne pouvant les nommer tous, M. le professeur Rostan. Je ne vous ferai pas subir la lecture de tous les passages que l'on peut tirer des livres de ces savants professeurs; je vous demande seulement la permission de vous lire ici quelques lignes empruntées au *Traité de médecine clinique* de ce savant médecin.

« Aucune science humaine, dit-il, n'a été et n'est encore infectée de plus de préjugés que la matière médicale. Chaque dénomination de classe de médicaments, chaque formule même est pour ainsi dire une erreur... Un *Formulaire* qui a paru récemment nous apprend à faire des potions incisives, des loochs verts, des hydragogues, des emménagogues, des résolutifs,

des détersifs, des antiseptiques, des antihystériques, etc., etc. (On rit.); un autre, des apozèmes laxatifs, sudorifiques, un baume acoustique, un baume de vie, un baume ophthalmique, etc.. » (Nouvelle hilarité.)

« Vous voyez, monsieur Dumas, que ce ne sont pas seulement les formules homœopathiques qui peuvent prêter à rire.

« Je m'arrête, ajoute l'illustre praticien, je n'ai parcouru que deux pages du *Formulaire magistral*. Est-il possible de n'être pas rebuté par ces dégoûtantes absurdités? Nous pensons que ces sottises surannées doivent être renvoyées au quinzième siècle. »

« Eh bien, messieurs, quand tel est le jugement que portent sur la médicamentation ancienne, allopathique, les plus illustres professeurs de nos facultés, je dis qu'il faudrait parler avec plus de modération, avec plus de tolérance, de la méthode nouvelle; qu'il ne faudrait pas décourager, par des insultes et des sarcasmes continuels, ces hommes, en définitif, savants, dévoués, munis des diplômes de vos facultés, et qui consacrent leur vie à chercher une voie nouvelle, dans ce monde inconnu que vous déclarez vous-même n'être qu'un chaos.

« Leurs expériences sont chimériques peut-être; je n'ai pas à l'examiner. Je suis incompétent pour avoir une opinion arrêtée à cet égard; mais je dis que leurs efforts méritent vos encouragements, non vos dédains; et, pour mon compte je crois être libéral et impartial en répétant avec l'Évangile : *Paix aux hom-*

mes de bonne volonté! C'est la paix, c'est la justice, c'est la tolérance que je demande : suis-je donc trop exigeant?

« Je termine, messieurs... (Aux voix!), par un seul mot. Pourquoi, à ces pauvres, à ces malades pauvres, déjà assez à plaindre d'être obligés d'aller recevoir dans les hôpitaux des secours de mains étrangères, loin de leurs proches, loin de leurs affections; pourquoi ne pas accorder la facile consolation d'être traités d'après le système médical dans lequel ils ont confiance? Certainement si l'un d'eux, à son lit de mort, vous demandait l'assistance d'un ministre de sa religion, vous vous empresseriez d'accéder à son désir, et nul, en ce siècle de tolérance, ne songerait à lui imposer le ministre d'une autre religion à laquelle il ne croirait pas; pourquoi, je vous le demande, ne feriez-vous pas pour la santé du corps ce que vous feriez, sans hésiter, pour le salut de l'âme? Accordez-lui donc aussi le médecin du corps auquel il a confiance comme vous lui accorderez le médecin de l'âme en qui il aurait foi. »

Comprend-on, après toutes les preuves et les chiffres authentiques fournis par M. le président Bonjean, après surtout son dernier élan d'une éloquence digne de Fénelon, que M. Dupin ait pu se lever pour prendre la parole contre?

Non! on ne le comprendrait pas, si on ne savait déjà par de trop tristes faits et de trop puissantes réflexions sur les vicissitudes et les travers de ce monde condamné et maudit presque aussitôt que créé, que

le MAL doit y être toujours vivace et triomphant, à côté du BIEN toujours languissant et vaincu!

En veut-on une preuve de plus? voyez le cas que ce même sénat, inébranlable et incorruptible, a fait des chiffres aussi bien établis et irréfutables, par lesquels M. A. Thayer a terminé cette séance mémorable, qui sera digne, comme nous l'avons dit, d'être inscrite dans notre histoire, à côté de celle de l'Institut condamnant la vapeur.

« M. DUPIN. Les pétitions deviendraient ainsi, sinon un fléau, du moins un grave embarras.

J'appuie l'ordre du jour sur les deux pétitions. (Marques nombreuses d'approbation.)

Plusieurs sénateurs. Aux voix! aux voix!

M. AMÉDÉE THAYER, *rapporteur*. Je demande à dire deux mots.

Quelques sénateurs. Il faudrait entendre le rapporteur.

M. LE PRÉSIDENT. M. le rapporteur a la parole.

M. LE RAPPORTEUR. On a dit que les chiffres que j'avais rapportés étaient inexacts. Je maintiens leur exactitude. On a parlé d'expériences faites dans les hôpitaux qui n'auraient pas réussi. Eh bien, voici le relevé des expériences faites pendant trois années à l'hôpital Sainte-Marguerite. Ce document a été publié il y a quatorze ans; le relevé a été fait officiellement par l'administration. Aucune dénégation n'a été opposée depuis cette publication.

A l'hôpital Sainte-Marguerite, il y avait deux services : l'un de 100 lits, dont les malades étaient

traités d'après la méthode homœopathique, l'autre de 99 lits, sous la direction successive de deux médecins allopathes.

Les malades entrants étaient dirigés vers les premiers lits inoccupés, que ceux-ci fussent dans le service homœopathique ou dans le service allopathique. L'expérimentation des deux méthodes thérapeutiques avait donc lieu, autant que faire se pouvait, dans les mêmes conditions. Or, voici les résultats statistiques de la mortalité comparée :

Pendant les trois années 1849, 1850 et 1851, il a été traité dans le service allopathique 3,724 malades, sur lesquels il y a eu 411 décès; mortalité, 11,5 p. 100.

Dans le service homœopathique, 4,663 malades, sur lesquels 339 décès; mortalité, 8,55 p. 100. Différence de mortalité en faveur de l'homœopathie, 3 p. 100 environ. Ainsi voilà une expérience faite sur 8,387 malades pendant trois années, et quel en est le résultat en faveur de l'homœopathie? 3 p. 100 de morts de moins; un séjour moins long à l'hôpital, puisque 300 malades de plus ont été traités chaque année.

Voulez-vous encore connaître la différence des frais de pharmacie?

Le service allopathe a coûté 25,522 fr.; le service homœopathe de 2 à 300 fr. (1).

(1) Il est bien à regretter que M. Thayer n'ait pas eu connaissance d'une expérience bien autrement concluante, et qui a duré non pas *trois* mais SEIZE ans. Nous voulons parler des études et applications thérapeutiques de l'homœopathie qu'a faites notre vénérable maître et ami, le

Telle est l'expérience faite à la fois sur les deux méthodes pendant trois années, et ce résultat n'a jamais été nié. On dit aujourd'hui que ce sont des chiffres de complaisance. Mais quand le document a paru, il y a quatorze ans, le médecin allopathe, M. Valleix, a écrit sur cette question, et il n'a jamais nié le résultat. Seulement il a dit qu'on lui avait amené un malade traité d'après la méthode homœopathique dans un état désespéré, de façon à ce qu'il mourût dans le service allopathique. Une pareille imputation est-elle croyable ? (Aux voix ! aux voix !)

M. LE PRÉSIDENT. Je mets aux voix l'ordre du jour proposé par M. Dumas, et appuyé par M. le procureur général Dupin.

L'ordre du jour est adopté. »

docteur Gastier, à l'hôpital de Thoissey (Ain). Le succès a été tel comme économie et diminution de la mortalité que l'autorité supérieure, ayant eu besoin d'être renseignée à ce sujet, s'adressa à l'administration de l'hôpital, qui confirma hautement le double succès obtenu. Nous qui avons suivi de près alors cette clinique intéressante, croirions manquer à un sentiment de reconnaissance en ne la signalant pas.

IX

Conclusion.

« Nascitur ridiculus mus ! »

Maintenant, que prouve et que pouvait prouver tout ce vain bruit fait au Sénat ?

Rien, si ce n'est que le débat, malgré tout le mérite et la haute impartialité de nos défenseurs, a été au-dessous de l'importance de la question. Elle en demande donc un autre.

En effet, des deux médecines qui depuis un demi-siècle se disputent le sceptre de la supériorité, quelle est celle qui a raison ?

Quelle est celle, enfin, dont la Loi, la *doctrine*, la *science* se rapprochent le plus de la grande Loi-principe que nous avons établie en commençant comme la Règle, la Forme de toute pratique ?

Où est l'erreur, où est la vérité ?

C'est donc partie remise, puisque rien n'a été décidé dans ce débat. A bientôt donc, messieurs nos juges ! Le combat cette fois sera autrement vif et solennel, vous pouvez y compter ; vous surtout, monsieur Dumas, qui

avez déjà provoqué par votre éloquence passionnée et partiale les protestations de vos confrères spécialement atteints et froissés par vos dénégations et vos plaisanteries (1).

Mais, en attendant ces beaux jours, nous, les vrais disciples de Hahnemann, imitons ce philosophe de l'antiquité devant lequel on niait le mouvement, et qui pour toute réponse *se leva et se mit à marcher*.

Marchons donc, nous aussi, c'est-à-dire travaillons, guérisons de plus en plus, même nos ennemis, c'est le meilleur moyen de leur pardonner et de les convaincre... peut-être !

Et pour cela, adressons-nous à l'opinion publique, *qui gagne toujours la dernière victoire;* fondons des instituts, des dispensaires, des conférences partout, que le peuple de toutes les classes nous entende et nous voie agir, pour que sa grande voix, qui est celle de Dieu, *vox populi*, *vox Dei*, proclame avec nous la haute justice d'une cause pour laquelle notre immortel Hahnemann a écrit ces admirables lignes par lesquelles nous terminerons :

« La vérité est éternelle comme la Divinité elle-« même. Les hommes la négligent longtemps, mais

(1) Voir les journaux *le Monde, le Temps,* du 4 au 10 juillet;

La brochure de M. le docteur Labrune, ex-allopathe de Besançon, intitulée : PAUVRE MÉDECINE ! lettre à M. Dumas *sur une vieille malade qui ne veut pas être rajeunie.*

Et la Réponse toute récente adressée à M. Dumas par M. le docteur Richard, de Nantes, qui l'invite, après des chiffres irréfutables sur nos succès, à venir se renseigner et s'instruire auprès de lui, pour y apprendre ce qu'il ne sait pas et ce dont il a parlé cependant avec tant d'aigreur et d'ironie

« le moment arrive enfin où, pour l'accomplissement « des desseins de la Providence, ses rayons percent le « nuage des préjugés et répandent sur le genre hu- « main une clarté bienfaisante que rien désormais ne « peut éteindre. » (*Organon.*)